

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Salle du Petit Lundi, afin de respecter les consignes sanitaires ministérielles comme le permet l'article L2121-7 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une huitième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, M. BANCHEREAU Philippe, Mme BELLET Laëtitia, M. BOSSARD Florent, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, Mme FUSEAU Céline, M. FERCHAUD Vincent, Mme GRANJON Françoise, M. HOUPERT Arnaud Mme GUICHETEAU Anita, M. RABILLIER Pierre, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe, Mme ROY Françoise, formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir : Néant

Etaient excusés : M. CHARRIER Julien, Mme OGER Maud

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur RABILLIER Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 29 juin 2020 : à l'unanimité

N° 57-2020 : Décisions prises par Monsieur le Maire

Le Maire présente des décisions a qu'il a prise suite aux délégations données par le Conseil municipal :

Avenants plus et moins-values Restaurant scolaire et Locaux associatifs :

- ✓ Pété (Lot 5) :
 - Avenant 3 : + 1 433.09 € HT (Restaurant scolaire), ce qui porte le marché à **22 193.41 € HT.**
- ✓ Isolys (Lot 11) :
 - Avenant 1 : + 702.94 € HT (Restaurant scolaire), ce qui porte le marché à **27 102.94 € HT.**
- ✓ Arbora (Lot 17) :
 - Avenant 1 : + 3 391.50 € HT (Restaurant scolaire), ce qui porte le marché à **26 243.46 € HT.**
- ✓ Comelec (Lot 18) :
 - Avenant 1 : - 424.00 € HT (Restaurant scolaire)
+ 575.00 € HT (Locaux associatifs)
 - Avenant 2 : + 266.00 € HT (Restaurant scolaire)
-1 338.00 € HT (Locaux associatifs), ce qui porte le marché à **56 579.00 € HT.**
- ✓ Fabrice Lamothe (Lot 20) :
 - Avenant 1 : + 1 083.26 € HT (Restaurant scolaire), ce qui porte le marché à **37 104.80 € HT.**

Avenant de transfert : Lot 13 Pichaud Vinet se substitue à Vinet Holding.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions du Maire.

Elections des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales :

Délégués titulaires :

- SOULARD Yannick
- GENTY Béatrice
- MERCIER Gérard
- OGER Maud
- DURAND Bruno

Délégués suppléants :

- GRANJON Françoise
- CHARRIER Julien
- FUSEAU Céline

N°58-2020 : Délibération du conseil municipal fixant les orientations en matière de formation

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

DÉCIDE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, la formation des membres du conseil municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- Statut de l' élu
- Enjeux du mandat
- Environnement territorial
- Urbanisme
- Budget/Finances
- Marchés publics
- Environnement
- Développement durable

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

Questions diverses :

- M. le Maire donne le compte-rendu du diagnostic en marchant relatif au nouveau cœur de bourg et informe que le diagnostic sera restitué le 27 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Petit Lundi.

La séance est levée à 19h00.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le Lundi 07 Septembre 2020 à 20h30 – Lieu à déterminer en fonction des conditions sanitaires.

Vu par le secrétaire de séance, Pierre RABILLIER.

**Le Maire,
Yannick SOULARD**